

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Technique,  
Mesdames, Messieurs,

Commençons par une bonne nouvelle ! Car il faut savoir se réjouir, et surtout en ces temps maussades se contenter de peu. Commençons donc par une bonne nouvelle et réjouissons-nous de l'information faite sur les modalités de changement de mutuelle par le biais de la diffusion à tous les agents du Guide méthodologique de la protection sociale. Quel dommage que cette information arrive avec 6 mois de retard ! 6 mois de galère pour les agents ayant quitté la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et bataillant pour faire cesser leur pré-compte et obtenir le remboursement des prélèvements indûment perçus par cette mutuelle ! 6 mois de galère qui pour certains continue, toujours "empêtrés" dans leur relation avec la MMJ dont ils n'arrivent pas à se sortir et surtout à obtenir remboursement des pré-comptes.

Une autre galère se profile à l'horizon et suscite notre inquiétude : celle de la retenue des jours de carence qui doit intervenir sur la paie de juillet rétroactivement depuis janvier. Avec 6 mois de retard. Encore. Nous vous avons alertés par mail le 29 mai dernier sur la situation des agents qui sont redevables de plusieurs jours de carence, et avons souhaité que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de ce comité technique. Vous nous direz tout à l'heure ce qu'il en est. Nous espérons de bonnes nouvelles. Il serait tellement injuste que les congés d'été de certains collègues soient ternis par des régularisations financières tardives et importantes impactant trop fortement le budget de leur famille.

L'injustice, les galères : Cela ne suffisait apparemment pas puisqu'à cela est venu se rajouter le mépris, avec la notification des groupes RIFSEEP. Aucune information, aucune explication données aux agents sur ce nouveau régime indemnitaire ! Nous vous laissons imaginer le sentiment ressenti par les 585 collègues adjoints qui se font vu notifier leur appartenance au groupe si dédaigneusement appelé "Autres fonctions". Nous savons que vous n'avez pas la maîtrise de ce nouveau régime qui s'impose à nous, mais il y avait la manière de le notifier et surtout d'informer les agents ! Ils se sont sentis méprisés, sachez-le. Des années d'un investissement constant dans un métier qu'ils font avec rigueur et minutie pour se voir affubler du qualificatif "Autres fonctions". C'est une blessure profonde chez certains qui ont eu le sentiment que leur travail, leur investissement et leur abnégation loin d'être reconnus étaient tout simplement niés.

Et c'est dans ce climat d'incompréhension, de colère et chez certains de résignation, que se profile une nouvelle galère qui va finir d'épuiser les fonctionnaires du ressort : nous voulons parler de la galère des vacances de postes :

- 13 adjoints administratifs en moins sur tout le ressort par rapport à la localisation 2017 ! Après Paris, la cour d'appel d'Aix-en-Provence est la plus touchée par les suppressions de poste : 7 postes de greffier en moins par rapport à 2017 !
- Au 1<sup>er</sup> mars 2019 et en effectif réel, ce sont 116 postes de greffe qui vont être vacants sur le ressort, dont 36 de greffiers et 66 d'adjoints administratifs ! La litanie des vacances de postes par juridiction est impressionnante : moins 18 postes au Tribunal de grande instance (TGI) de Marseille, moins 14 au Service Administratif Régional (SAR), moins 12 au TGI de Grasse, moins 11 au TGI d'Aix, moins 10 à la Cour, moins 8 à Nice et à Toulon ! L'effectif réel n'a pas fini de ramer et de souquer ferme pour essayer de faire avancer la galère Justice, car le stock des affaires lui ne diminue pas, et le justiciable attend que justice lui soit rendue !



Membre de l'EUR

Courriel : [synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr](mailto:synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr) - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

UNSA Services Judiciaires

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.19.79.83.33

Absence de reconnaissance, épuisement, sous-effectif : C'est déjà trop lourd à porter pour les collègues mais ce n'est malheureusement pas tout. À cela s'ajoute leurs inquiétudes sur l'avenir de leurs métiers et de leurs conditions de travail avec la réforme dite des Chantiers de la justice. Vous les avez entendus lors de la Présentation de la réforme à la Cour le 27 mars dernier. Nous n'y reviendrons pas, mais terminerons juste cette déclaration liminaire en nous faisant l'écho des inquiétudes des collègues des tribunaux d'instance. Permettez- nous de vous donner lecture d'un passage de la lettre adressée à Madame la garde des Sceaux par les 33 fonctionnaires du Tribunal d'instance de Nice le 19 avril dernier. Lettre que nous joignons et dont nous demandons qu'elle soit annexée à la présente déclaration.

*“ Tristesse, incompréhension, colère et surtout le sentiment que notre travail et notre investissement quotidien ne comptent pas...*

*Nous, personnel de greffe, lançons aujourd'hui ce SOS : le SOS d'un tribunal d'instance en sursis et d'une justice de proximité condamnée à disparaître...*

*Pour la plupart d'entre nous, travailler au sein d'un tribunal d'instance n'est pas le fruit du hasard mais c'est un véritable choix. C'est faire le choix de travailler au plus près des justiciables, (...) c'est faire le choix, malgré une charge importante de travail, de toujours se montrer disponible pour le justiciable (...). C'est aussi faire le choix de travailler dans une juridiction à échelle humaine, au sein d'une équipe qui communique et échange. ”*

Voilà qui sont les fonctionnaires de votre ressort : des fonctionnaires qui malgré le sous-effectif, les mauvaises conditions de travail et un indemnitaire qui ne suit pas, sont attachés à leur travail et à la qualité de la justice qu'ils rendent au quotidien. Entendez-les, mesurez la chance qui est la votre de les compter au sein de vos équipes dans les juridictions. Et surtout : prenez-en soin avant qu'il ne soit trop tard. Ils sont en train de se démotiver et de s'épuiser. Ne les laissez pas devenir les galériens de vos juridictions.

***Vos représentants UNSA SJ***

***Patricia CHERON, Anaïs DOMINGUEZ et Eric LE MEUT***



Membre de l'EUR

Courriel : [synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr](mailto:synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr) - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

**UNSa Services Judiciaires**

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.19.79.83.33